



REGLEMENT COURSE

NEIGE LD

(Longue Distance avec ou sans bivouac)

**CE REGLEMENT EST APPLICABLE SUR TOUTES LES COURSES NEIGE LD
ORGANISEES SOUS L'EGIDE DE LA F.F.P.T.C.**

1. INSCRIPTION

- a) Les inscriptions à la course doivent être effectuées dans la limite du délai fixé par les organisateurs.
- b) Les organisateurs peuvent refuser toute inscription pour une raison valable.
- c) Pour qu'une inscription soit prise en compte, elle devra impérativement comprendre les éléments ci-après :
 - 2. bulletin d'inscription complet, indiquant nom, prénom, numéro de licence (pour les Fédérations étrangères à la F.F.P.T.C., nom de la Fédération et photocopie de la licence en cours), adresse, téléphone, club d'appartenance, catégorie précise (ex. C1 ou C2 et non pas C), nombre et races de chiens inscrits en course, nombres et races de chiens présents sur la stake-out.
 - 3. la fiche cyno-sanitaire, pour tous les chiens présents sur la stake out, comportant la date, le cachet et la signature du vétérinaire.
 - 4. Le paiement de la taxe de départ (inscription), et de la pénalité de retard éventuelle.

Toutefois libre à chaque organisateur de mettre en place sous sa responsabilité son propre système d'inscription et de paiement, les délais restant cependant identiques.

2. ADMISSIBILITE DES CONDUCTEURS

- a) Un attelage devra être conduit durant toute la course par le conducteur ayant pris le départ de la première manche avec cet attelage.
- b) Un changement de conducteur ne peut avoir lieu, en cas de maladie ou de blessure, qu'avec l'accord du Directeur de course. L'attelage pourra alors terminer la course "hors compétition".
- c) Le musher doit être âgé de **18 ans minimum**.
- d) Les conducteurs ne sont autorisés à participer à une course uniquement s'ils ont participé au musher meeting avant le départ de la première manche.
- e) Tout conducteur, disqualifié lors d'une manche, n'est pas admis à concourir durant la suite de l'épreuve.

3. ADMISSIBILITE DES CHIENS

- a) Le Directeur de course peut refuser la participation à la course de tout attelage ou chien pour une raison valable.
- b) Tout attelage ou chien arrivant au départ qui, selon l'avis du Directeur de course, est inapte ou incapable de terminer le parcours en sécurité ne prendra pas le départ
- c) Le Directeur de course peut ordonner que les chiens soient auscultés avant le départ de la course par un vétérinaire officiel.
- d) Le Directeur de course est en outre en droit d'ordonner tout contrôle, comme bon lui semble, tout au long de la course. Ceci sera communiqué aux conducteurs avant le départ de la course. La durée d'immobilisation sera neutralisée.
- e) Le refus d'un contrôle par un conducteur ou un propriétaire entraînera la disqualification de l'attelage.
- f) Tout attelage ou chien ne prenant pas le départ de la 1ère manche et n'effectuant pas celle-ci dans sa totalité ne sera pas autorisé à concourir pour les manches suivantes.
- g) Tout attelage ou chien disqualifié lors de toute manche de l'épreuve ne sera pas admis à concourir pour la suite de l'épreuve

h) Les chiens participants à la course doivent être âgés de **18 mois au minimum**.

i) L'admission des chiens en catégorie 1 et 2 est limitée aux six races nordiques (Husky de Sibérie, Malamute d'Alaska, Samoyède, Groenlandais et Esquimau du Canada, Laika de Yakoutie).

Pour les mushers français, les chiens doivent posséder un certificat de naissance ou être inscrit au LOF s'ils sont français, ou posséder un pedigree export ou être inscrit au LOF à titre importé s'ils sont étrangers. Pour les mushers étrangers, les chiens doivent être en possession d'un pedigree conforme à ceux délivrés dans leur pays. Et les chiens des mushers étrangers affiliés à la FISTC doivent en plus posséder leur passeport FISTC.

j) L'admission des chiens en catégorie 3 est réservée aux chiens typés des six races nordiques (Husky de Sibérie, Malamute d'Alaska, Samoyède, Groenlandais et Esquimau du Canada, Laika de Yakoutie), sans origines connues, et possédant le passeport « F.F.P.T.C. de catégorie 3 ».

Dès qu'un chien de catégorie 3 est présent dans l'attelage, l'attelage est considéré être en catégorie 3 quelle que soit la taille de l'attelage.

k) Si un chien n'est plus en état de courir, il pourra être remis à un poste étape dont la position aura été communiquée auparavant par le Directeur de course. Ce chien ne pourra pas repartir pour les autres manches.

4. MALADIES

a) Aucun chien ou équipement ne sera admis en provenance d'un chenil où existent la Rage, la Toux des Chenils, la maladie de Carré, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose, la Parvirose, ou toute autre maladie contagieuse.

b) Si le vétérinaire de course diagnostique qu'un chien souffre d'une maladie contagieuse, l'attelage en question sera disqualifié et devra quitter immédiatement les lieux de la course.

c) Chaque chien participant à la course ou stationnant sur la stake out devra avoir ses vaccins contre la Rage, la Toux du Chenil, la maladie de Carré, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose et la Parvirose en cours de validité.

5. MARQUAGE

Lors de l'inscription à une course, il faut fournir la liste des numéros de puce des chiens de l'attelage prenant le départ (soit sous forme de fiche cyno-sanitaire avec les chiens clairement identifiés, soit sous forme de « chip list » comme à la FISTC). Celle-ci est modifiable jusqu'au départ de la première manche.

Dans les courses de plus d'une manche, chaque chien de l'attelage sera contrôlé par lecture de sa puce, avant le départ ou à l'arrivée de la première manche, ainsi qu'au départ ou à l'issue de la 2ème manche, suivant l'avis du Directeur de course. En cas d'impossibilité d'effectuer le contrôle avec le lecteur de puce (appareil en panne), un marquage des chiens sera fait.

6. TAILLE DES ATTELAGES

a) Les différentes catégories sont réparties comme suit : classes limitées, classe ouverte, classe scandinave.

b) Le nombre de chiens des attelages scandinaves (**PS**) est fixé à **3** maximum. Le Directeur de course peut pour des raisons importantes, réduire le nombre de chiens.

L'ouverture de la catégorie PS-2 (Pulka Scandinave catégorie 2 autres nordiques) est possible dès lors que 3 attelages sont inscrits dans la catégorie

c) Un attelage de la catégorie limité à **3 - 4 chiens (LT1)** ne doit pas comporter plus de 4 chiens et en avoir un minimum de 3.

L'ouverture de la catégorie LT1-2 (LT1 catégorie 2 autres nordiques) est possible dès lors que 3 attelages sont inscrits dans la catégorie

d) Un attelage de la catégorie limité à **5 - 8 chiens (LT2)** ne doit pas comporter plus de 8 chiens et en avoir un minimum de 5.

L'ouverture de la catégorie LT2-2 (LT2 catégorie 2 autres nordiques) est possible dès lors que 3 attelages sont inscrits dans la catégorie

e) Un attelage de la catégorie **ouverte (LTO)** doit comporter **9 chiens au minimum** au départ de la première manche et 8 chiens aux départs des autres manches.

L'ouverture de la catégorie LTO-2 (LTO catégorie 2 autres nordiques) est possible dès lors que 3 attelages sont inscrits dans la catégorie

f) Le conducteur peut réduire le nombre de chiens de son attelage après le départ de la course. Il ne doit toutefois pas descendre en dessous du chiffre minimum réglementé.

g) Ex-catégorie 3 : A partir de la saison 2014-2015, la catégorie « 3 » disparaît du classement : tous les chiens de catégorie « 3 » intègrent systématiquement la catégorie de course à laquelle ils appartiennent en fonction de leur type racial, c'est-à-dire, catégorie « 1 » pour les chiens typés « husky » et catégorie « 2 » pour les 5 autres races soit typés « malamute », soit typés « groenlandais », soit typés « samoyède », soit typés « esquimau du Canada », soit typés « Laika de lakoutie ».

Sur les feuilles de course, feuilles de départ et résultats, devra figurer un petit chiffre « 3 » devant le nom du musher participant à la course avec des chiens de catégorie « 3 ».

Au cas où le musher de la catégorie « 3 » réaliserait un résultat le plaçant dans les 3 premiers du classement de la course, il y aurait alors deux podiums, (comme cela se déroule lors d'une course de championnat de France) avec :

- Un podium pour le résultat de la course (temps scratch) ;
- Un podium pour le classement des chiens de la catégorie « 1 », voire « 2 », s'il y a lieu.

7. LONGUEUR DES PARCOURS

Pour les courses longue distance neige, les distances préconisées pour les catégories sont les suivantes :

- a) Catégorie LTO 50 km à +
- b) Catégorie LT2 40 km à +
- c) Catégories LT1 et PS 30 km à +

Ces distances pourront être adaptées par le directeur de course en fonction de divers paramètres (enneigement, température, dénivelé, difficulté du terrain...)

8. DUREE DE L'EPREUVE BIVOUAC

a) Course de traîneau en plusieurs étapes, la configuration des parcours est laissée à l'initiative des organisateurs en fonction des données du terrain.

b) Un bivouac est obligatoire entre les diverses étapes. Le bivouac n'est pas obligatoire dans des cas exceptionnels.

c) En vue du bivouac, le conducteur doit avoir tout l'équipement nécessaire, pour lui et ses chiens, sur le traîneau.

d) Le Directeur de course est autorisé à procéder à un contrôle de l'équipement avant et après chaque manche.

- e) L'inspection d'un attelage prêt pour le départ doit être terminée au plus tard 5 minutes avant le départ de la course. Ceci ne doit pas gêner les autres attelages.
- f) Les chiens doivent être attelés en simple ou double file. Chaque chien doit être attaché au trait central par une neck-line et par un trait individuel au harnais.
- g) Si les circonstances justifient l'utilisation d'un autre type d'harnachement, le Directeur de course peut alors donner son autorisation ou disposer.
- h) Le conducteur n'est pas autorisé à accepter une aide extérieure. Les conducteurs peuvent toutefois se porter mutuellement assistance.
- i) Le dossier d'inscription devra comporter les renseignements relatifs au bivouac.
- j) Le Directeur de course **doit** refuser le départ à un attelage dont l'équipement est incomplet.

Les paragraphes **Comportement, Discipline, Règlement de piste, Violation du règlement, Réclamation et Disqualification** sont identiques à ce qui se pratique en course neige sprint. Se référer à ce document pour en prendre connaissance

9. MEDICAMENTS - LUTTE ANTIDOPAGE

9.1 Médicaments défendus

Tous les médicaments mentionnés sur la liste des médicaments défendus (émise par le Ministère) sont interdits. La liste peut être obtenue auprès du secrétariat de la Fédération sur simple demande.

9.2 Contrôle des médicaments

- a) Quand un spécimen est demandé pour contrôle, le propriétaire ou le conducteur (ou son représentant) doit être présent et doit déclarer par écrit au responsable du contrôle tous les médicaments administrés au(x) chien(s) dans les 72 heures précédant la course.
- b) Si un propriétaire ou un conducteur refuse qu'un échantillon soit prélevé sur un chien, son attelage sera disqualifié.
- c) Si un chien d'un attelage montre un résultat positif, au contrôle d'un médicament défendu, cet attelage sera disqualifié et une procédure sera engagée à son encontre.

9.3 Lutte antidopage

- a) Règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage

Le règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage humain et animal est établi en application des articles L. 131-8 et L. 241-6 du code du sport et du décret n° 2006-1629 du 18 décembre 2006 modifié par Décret n°2016-84 du 29 janvier 2016 - art. 2

- b) Prélèvements et examens

Les contrôles antidopage (hommes et chiens) pourront être effectués sur l'ensemble des courses françaises (cf. règlement Lutte anti-dopage).

- Tout participant aux compétitions et manifestations sportives et aux entraînements y préparant, est tenu de se soumettre aux prélèvements et aux examens destinés à déceler la présence de substances et l'utilisation de procédés interdits tant pour l'humain que pour l'animal.
- Les organes, les agents, les groupements affiliés et les licenciés de la Fédération sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en

10. EQUIPEMENT MATERIEL

- a) Le choix du type de traîneau est laissé libre.
- b) Le traîneau doit être assez stable pour pouvoir porter le conducteur, cependant il doit avoir une surface de chargement suffisante (basket minimum de 1,50 m) pour transporter tout l'équipement nécessaire et pouvoir porter un ou deux chiens.
- c) en cas de rupture, le traîneau peut être changé pendant la course.
- d) Chaque traîneau doit être équipé, d'un arceau de sécurité (brush-bow) et de deux ancras à neige pour toutes les catégories. Les attelages plus importants devront être équipés d'une corde de secours supplémentaire.
- e) La présence d'un sac de transport sur le traîneau est obligatoire. Il doit être capable de retenir un chien en train de se débattre ou de transporter un chien blessé malgré les autres bagages.
- f) La pulka doit :
 - être reliée au(x) harnais par deux brancards solides, afin qu'il soit impossible pour le(s) chien(s) d'être écrasé(s) par la pulka.
 - être construite de façon à ce que l'avant des patins ne soit pas exposé et ne puisse pas mettre en danger le conducteur ou le(s) chien(s).
 - être équipée de façon à ce que la charge soit attachée solidement.
 - être équipée d'une corde de sécurité qui sera reliée au conducteur durant la course.
- la pulka des attelages comportant 3 chiens et plus doit être équipée d'un frein.
- g) L'équipement pour les attelages et les pulkas scandinaves est fixé au paragraphe 10.

11. EQUIPEMENT DE SURVIE

➤ Matériel obligatoire pour TOUS :

tente individuelle, sac de couchage, matelas isolant,
vêtements de rechange (chaussures, chaussettes, pantalon, anorak, gants, bonnet...),
couverture de survie (feuille d'aluminium),
lampe frontale et piles de rechange,
lunettes de soleil, crème solaire,
réchaud, allumettes et équipement de "cuisine",
couteau (multi lames ou de "survie"), pelle (pour dégager la neige au bivouac),
stake-out (ou équipement particulier de la ligne de trait), gamelles pour le(s) chien(s),
eau et nourriture pour le(s) chien(s) pour 2 jours,

eau et nourriture pour le conducteur pour deux jours (nourriture calorique),
 cordelette ou ficelle (dépannage), corde de secours,
 mousquetons type montagne (maintient provisoire du traîneau sur la piste ou d'objet divers comme sac à dos
 par exemple, ...),
 set de premier secours pour le conducteur, set de premier secours pour le(s) chien(s)

➤ Matériel obligatoire par catégorie

PS	LT1	LT2	LTO
1 collier	1 collier	2 colliers	3 colliers
1 laisse	1 laisse	2 laisses	3 laisses
1 harnais	1 harnais	2 harnais	3 harnais
1 neck-line	1 neck-line	2 neck-lines	3 neck-lines
2 mousquetons de rechange	2 mousquetons de rechange	4 mousquetons de rechange minimum	6 mousquetons de rechange minimum
1 ligne câblée avec 2 mousquetons	1 ligne câblée avec 2 mousquetons	2 lignes câblées avec 2 mousquetons	3 lignes câblées avec 2 mousquetons
1 jeu complet de booties pour chaque chien	1 jeu complet de booties pour chaque chien	1 jeu complet de booties pour chaque chien	1 jeu complet de booties pour chaque chien
1 bâton de ski	1 trait individuel	2 traits individuels	3 traits individuels